



FICHE TECHNIQUE

161703

IRDEX 34

PROTECTION FILMOGENE **LONGUE DURÉE** POUR MATÉRIELS ET PULVÉRISATEURS DE TRAITEMENT EN VITICULTURE ET AGRICULTURE USAGE PROFESSIONNEL

IRDEX 34 est une préparation en phase aqueuse à base d'une émulsion associant différentes résines synergisées de polymères avec additifs stabilisants et agents d'application.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1024 G/L +/- 20 G/L
Inflammabilité	: non inflammable
Couleur	: blanche
Séchage	: air
pH à l'état pur	: 8.27
Tension superficielle	: 38 dyne/cm



PROPRIETES PRINCIPALES

IRDEX 34 permet après dilution dans l'eau de réaliser une **protection filmogène** :

- Pour éviter l'adhérence, l'incrustation, l'agressivité des bouillies, sulfates, etc utilisés lors des traitements fruités ou des vignes sur les matériels, équipements d'application.
- Pour faciliter les opérations de nettoyage après les traitements en viticulture, agriculture, horticulture.
- Permet d'enlever les dépôts et de retrouver des surfaces et matériels propres et non corrodés par les produits de traitement.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Appliquer sur surfaces propres, non grasses et froides.
- Diluer dans l'eau avant application à raison d'une partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau.
- Utiliser, selon les matériels et les surfaces à protéger, un pulvérisateur à pression préalable ou airless.
- Réaliser une pulvérisation uniforme de bas en haut.
- **Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes ou soumises à des températures élevées (pot d'échappement, etc...)**
- Après rinçage complet à l'eau claire, appliquer une nouvelle couche de protection préventive afin d'avoir des matériels protégés avant les nouvelles applications de traitement.

RECOMMANDATIONS

Préparation non soumise à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après Directive Européenne en vigueur :

- La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses)
- Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Craint le gel.

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker dans un local tempéré à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation.

En cas de contact avec les yeux, la peau : laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.